



## COMMUNE DE MARSENS

---

Administration  
Route des Gottes 16  
1633 Marsens

Tél. 026 915 18 44  
commune@marsens.ch

**A toute la population  
de Marsens et Vuippens**

# RESTRICTION D'EAU



Madame, Monsieur,

Suite aux conditions météorologiques persistantes, les réservoirs, sources et plans d'eau sont en nette diminution.

**Dès lors, nous vous recommandons instamment de ne pas gaspiller l'eau.**

Le lavage des voitures, des places, le remplissage des piscines, les jeux d'eau, ainsi que l'arrosage des gazons sont dorénavant **interdits** jusqu'à nouvel avis. L'arrosage des jardins potagers doit se faire de façon parcimonieuse.

Si ces directives ne sont pas scrupuleusement suivies, la Commune s'expose à une restriction d'eau plus draconienne.

Nous comptons sur votre bienveillante collaboration et vous remercions de votre compréhension.

Le Conseil communal

Marsens, le 24 juillet 2019